

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 JUIN 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le vingt-neuf Juin deux mille quinze à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Eric ASSIER,

Etaient présents : M. Eric ASSIER, M. Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mr Eric MULLER, Mr Francis GARRET, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, Mme Sandrine BOUR, Mme Muriel MAZUR, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mr Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mr Dominique REMOLU.

Absent Excusé : Mr Mathieu COOREVITS.

Ordre du jour :

- ✓ *Délibération pour travaux compteur forain / USEDA*
- ✓ *Délibération pour paiement de factures*
- ✓ *Délibération pour le paiement GRENKE LOCATION*
- ✓ *Délibération pour marché de carburants*
- ✓ *Organisation du 13/14 juillet*
- ✓ *Questions Diverses*

- Délibération pour travaux compteur forain / USEDA :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait opportun de solliciter de l'USEDA la création d'un réseau forain destiné à alimenter 1 coffret à 3 comptages.

Il précise que les travaux seront réalisés par l'USEDA, Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne, autorité concédante du service public de l'électricité, et que ce compteur sera installé gratuitement par EDF.

En outre, il ne sera pas réclamé par ERDF de contrat permanent pour ce compteur ; il sera facturé à chaque fois que nécessaire une mise en service de l'énergie consommée par le pétitionnaire (commune ou forains).

Il indique que le montant de la contribution de la commune à verser à l'USEDA s'élève à **2 150 euros**.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité :

- 1) De solliciter de l'USEDA la création d'un réseau forain avec l'installation de 1 coffret à 1 prise.
- 2) D'inscrire une dépense de 2 150 euros au budget.

- Délibération pour paiement de factures :

Monsieur le maire explique qu'une facture de CASTELDIS en date du 30/04/2013 qui concerne le pressing d'un montant de 47.70€ TTC n'a pas été réglée.

Par conséquent, une demande d'autorisation de paiement sur le budget 2015 est nécessaire.

Après ces explications, le conseil municipal donne un accord favorable.

- **Délibération pour le paiement GRENKE LOCATION** : (sujet évoqué à la précédente réunion du conseil municipal du 15/06/2015 mais il manquait les intérêts moratoires).

Une notification du Tribunal de Strasbourg a été envoyée à la commune pour impayé et non restitution de matériel. Il s'agit de l'ancien standard téléphonique.

Un nouveau contrat avait été signé, sans clore l'ancien d'où la somme à rembourser. La commune dispose de 15 jours pour restituer le matériel (ce qui a été fait) et, dans ces conditions, le montant du préjudice pour la partie adverse se monte à 5 433,24 € auxquels il faudra rajouter les intérêts moratoires de 31,86 €, soit un total de 5 464.86 €.

Après explications de M. le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour le règlement des sommes réclamées.

- **Délibération pour marché de carburants (station-service)** :

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Monsieur le maire explique que suite à la consultation lancée, relative à la fourniture de carburant, nécessaire au fonctionnement de la station-service municipale de Condé-en-Brie ; 4 entreprises ont répondu :

- ✓ **CAMPUS IDF pour un montant de 269 826.00€**
- ✓ **PETROLES OCEDIS pour un montant de 275 944.00€**
- ✓ **CPE Energies pour un montant de 284 966.00€**
- ✓ **BOLLORÉ ENERGIE pour un montant de 277 278.82€**

Après l'avis favorable de la CAO réunie le **vendredi 19 juin 2015 à 14h30**, Monsieur le maire propose le classement suivant :

- ✓ 1 CAMPUS IDF pour un montant de 269 826.00€ avec une note de 9.70/10
- ✓ 2 PETROLES OCEDIS pour un montant de 275 944.00€ avec une note 9.39/10
- ✓ 3 BOLLORÉ ENERGIE pour un montant de 277 278.82€ avec une note 9.13/10
- ✓ 4 CPE ENERGIES pour un montant de 284 966.00€ avec une note 8.91/10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CAMPUS IDF pour un montant estimé à 269 826 € HT pour 240 000 LITRES par an tous carburants et autorise M. le maire à signer le marché public.

- **Organisation du 13/14 juillet** :

LUNDI 13 JUILLET

19H30 Repas organisé par le Comité des fêtes

21H45 Rendez-vous des Conseillers

22H00 Départ de la retraite aux flambeaux (Mairie)

23H00 Feu d'Artifice (parc de la Mairie)

MARDI 14 JUILLET

10h30 Rassemblement au Monument aux Morts
Dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur (salle des Mariages)

15H00 Les jeux dans le parc de la Mairie

Pêche pour les enfants

Chamboule tout

Billot/œufs/boules de pétanque...

Billot/noix/bâton...

Course en sac

Tir à la corde

Pinata Etc.....

A partir de **16H30** Saucissonnade en plein air

Pesée du panier garni

Tous les volontaires pour donner la main aux Conseillers Municipaux
sont les bienvenus à partir de 14H30.

Tous les participants aux jeux seront récompensés
(Petits lots-friandises)

Questions diverses :

- Jeudi 30 juillet passage du tour de France à pieds dans la Commune.
- Faire le point sur l'éclairage de la place de l'église.
- L'électricien, M. PLÉ interviendra au 10 grande rue cette semaine.
- **MEDIA PLUS** : Plan d'orientation actuellement rond-point du cahot sera refait. Une réflexion sur un nouvel emplacement est à mener.

Séance levée à 21H26